

SÉANCE DU 2025-01-13

À l'hôtel de ville de Saint-Léon-le-Grand, situé au 8 A place de l'église le 20^e jour du mois de janvier deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures trente minutes, s'est tenue la séance régulière des membres du conseil de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand. Sont présents : Monsieur le Maire JEAN-CÔME LÉVESQUE, mesdames et messieurs les conseiller(ère)s suivant(e)s : SUZIE LACOMBE, SERGE LÉVESQUE, LISE PINAULT, SERGE IMBEAULT, AUBERT TURCOTTE. Le directeur général et greffier trésorier est également présent à la rencontre. Le conseil formant quorum sous la présidence du maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 2025-01-20

2025-01-001

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des procès-verbaux du 9 et 16 décembre 2024
3. Adoption des comptes du mois.
4. Période de questions sur les comptes du mois
5. Couverture cellulaire
6. Décompte réception définitive rang Barrette et chemin Nord de la Rivière
7. Règlement 376-24 taux de taxes
8. Paiement PG Solution
9. Paiement FQM Assurance
10. Paiement Sécurité publique
11. Paiement Quote-Part MRC Matapédia
12. Adhésion ADMQ
13. Paiement bénévole bibliothèque
14. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires
15. Paiement journal du mois
16. Dépenses de fonctionnement et d'investissement sur les routes locales de niveau 1 et 2
17. Salaire direction générale.
18. Mandat au service de génie de la MRC de la Matapédia pour les appels d'offres regroupés pour l'entretien de voirie 2025
19. Paiement des granules
20. Projet de lotissement
21. Don : a)
22. Correspondance
23. Varia : a)
b)
24. Période de questions
25. Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Suzie Lacombe propose appuyée par monsieur le conseiller Serge Lévesque d'adopter l'ordre du jour.

2025-01-002

2. Adoption des procès-verbaux du 9 et du 16 décembre 2024

Monsieur le conseiller Serge Imbeault propose appuyé par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux du 2024-12-09 et des deux réunions spéciales du 2024-12-16 tel que rédigé.

2025-01-003

3. Lecture et adoption des comptes du mois

ADMQ (VISA)	577.17
AIR LIQUIDE	74.85
ALIMENTATION N.M. INC.	71.78
ANNICK LAVOIE (PETITE CAISSE)	400.85
AQUATECH	666.66
AQUAZONE	225.78
BOUTIQUE DU TRAVAILLEUR SOUDURE MOBILE	404.63

BUANDERIE-NETTOYEUR DE L'EST	133.40
CARRÉ HUGETTE	240.00
CENTRE DU CAMION J.L. INC.	471.67
COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DE LA MATAPÉDIA	147.95
DIDIER DODGE	1 822.19
DICKNER	22.52
ÉLECTRICITÉ GARON INC.	3 506.75
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	42.00
GARVEX INC.	1 078.47
GAZBAR LINDA BÉRÉBÉ	19.78
GROUPE SAVOIE	3 149.97
H2LAB	150.85
HYDRO QUÉBEC	6 035.12
HYDRO-QUÉBEC (ÉCLAIRAGE PUBLIC)	2 138.54
KALEIDOS	370.80
LEE CONCIERGERIE	229.95
MÉCANO R.L. INC.	697.37
MRC DE LA MATAPÉDIA	2 210.10
PIÈCE D'AUTOS DR INC	542.45
PROPULSE ÉNERGIE SEC SONIC	3 604.23
POSTE CANADA	1 707.37
SÉCURITÉ MÉDIC DE MATANE	651.73
TRANSPORT RÉGIS PERRON	804.83
UNORIA COOPÉRATIVE	13.15
USINAGE FOURNIER	77.61
VILLE D'AMQUI	6 113.69
VISA	1 016.59
XEROX CANADA LTÉE	27.06

Madame la conseillère Lise Pineault propose appuyée par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement d'adopter les comptes du mois de décembre 2024 pour un total de 39 447.86\$ et d'en autoriser le paiement.

4. Période de questions sur les comptes du mois

Monsieur le maire Jean-Côme Lévesque répond aux questions sur les comptes du mois.

2025-01-004

5. Couverture cellulaire

Considérant que la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

Considérant que le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

Considérant que des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

Considérant que la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

Considérant que cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

Considérant que le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

Considérant que malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

En conséquence monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyée par madame la conseillère Lise Pineault et résolue unanimement de demander au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

- D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaire de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;

De transmettre copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotr.

2025-01-005

6. Décompte réception définitive rang Barrette et chemin Nord de la Rivière

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Serge Imbeault et résolue unanimement de faire un paiement pour le décompte final (montant de la retenue de garantie de 5%) pour des travaux de voirie dans le rang Barrette et le chemin Nord de la rivière Humqui. Numéro de projet :7.3-7030-20-30 au montant de 30 165.75\$ à Les Entreprises L. Michaud & Fils (1982) Inc.

2025-01-006

7. Règlement taux de taxe 376-25

Attendu qu' avis de motion et projet de règlement ont été déposés à la séance du 09 décembre 2024;

Il est proposé par madame la conseillère Suzie Lacombe appuyée par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 376-25 : Les taux de taxe en vigueur sur le territoire de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand.

Article 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 :

Le taux de la taxe foncière à être prélevé sur le territoire de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand sera de 0.8000 \$ du cent dollars d'évaluation;

Article 3 :

Le taux de taxe pour la collecte et le traitement des eaux usées est de 275.00 dollars par unité;

Une unité = 1 logement
Commerces et autres usages
Annexe A

Article 4 :

Le taux de taxe pour la cueillette et la disposition des matières résiduelles est de 330.00 dollars par unité.

Une unité = 1 logement

Article 5 :

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

ANNEXE A

Unité de plus d'un logement

1 à 2 logements : unité de base pour 1 logement est (1.0) plus (0.8) pour chaque logement supplémentaire.

3 à 5 logements : unité de base pour 3 logements est (2.6) plus (0.7) pour chaque logement supplémentaire.

5 à 8 logements : unité de base pour 5 logements est (4.0) plus (0.5) pour chaque logement supplémentaire.

Terrain vacant		0.25
Bureau de poste	1.0	
Salon de coiffure	1.0	
Télus		1.25
Station-service avec lave-auto	1.75	
Atelier et vente de réparation de scie à chaîne	1.0	
Garage		1.0
Bâtiment entrepôt	0.50	
Dépanneur	1.0	
Épicerie		1.0
Épicerie-Boucherie	1.5	
Garage de débosselage	1.5	
Résidence vacante	0.5	

2025-01-007

8. Paiement PG Solution

Madame la conseillère Lise Pineault propose appuyée par monsieur le conseiller Serge Imbeault et résolue unanimement d'autoriser un paiement de 11 475.66\$ a PG Solution pour le contrat d'entretien et soutien des applications du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025

2025-01-008

9. Paiement FQM Assurances

Monsieur le conseiller Serge Lévesque propose appuyé par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement d'autoriser un paiement de 37 863.33\$ à FQM assurances pour le renouvellement du contrat d'assurance de dommages 2025.

2025-01-009

10. Paiement Sécurité publique

Madame la conseillère Suzie Lacombe propose appuyée par monsieur le conseiller Serge Imbeault et résolu unanimement un paiement au montant de 59 676.00\$ pour les services de la sûreté du Québec- année de 2025.

2025-01-010

11. Paiement : Quote-Part MRC Matapédia

Madame la conseillère Lise Pineault propose appuyée par madame la conseillère Suzie Lacombe et résolue unanimement d'autoriser le paiement des quotes-parts à la MRC de la Matapédia pour l'année de 2025 pour un total de 321 742.83\$ à leur échéance.

2025-01-011

12. Adhésions ADMQ 2025

Monsieur le conseiller Serge Lévesque propose appuyé par madame la conseillère Suzie Lacombe et résolue unanimement d'inscrire madame la directrice générale greffière trésorière adjointe Annick Lavoie à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2025.

2025-01-012

13. Paiement bénévole bibliothèque

Madame la conseillère Lise Pineault propose appuyée propose appuyé par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement de payer 1000.00\$ à la bénévole de la bibliothèque madame Julie Potvin en remboursement de dépenses.

14. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires

Le directeur général greffier trésorier confirme que chacun des élus ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires

2025-01-013

15. Paiement du journal du mois- Conseils et nous

Madame la conseillère Lise Pineault propose appuyée par madame la conseillère Suzie Lacombe et résolue unanimement d'autoriser le paiement du journal municipale-Conseil et nous pour l'année 2025 auprès de Poste-Canada au montant de 97.05\$ environ par mois.

2025-01-014

16. Dépenses de fonctionnement et d'investissement sur les routes locales de niveau 1 et 2

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 325 240.00\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2024 ;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que les routes locales 1 et 2 représentent 60% de l'ensemble du réseau routier de la municipalité

Attendu que les montants affectés à l'entretien des routes locales 1 et 2 sont répartis ainsi :

-	Entretien d'été :	Systèmes de sécurité :	21 850.00\$
		Chaussées pavées :	87 560.00\$
		Gravier préventif:	48 700.00\$
		Abords de route :	55 350.00\$
		Total :	213 460.00\$
-	Entretien d'hiver :		107 330.00\$
-	Investissement :	Été :	25 850.00\$
		Hiver :	25 850.00\$
-	Total des coûts :		372 490.00\$

En conséquence, monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Serge Lévesque et résolue unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand adopte des dépenses de fonctionnement et d'investissement sur les routes locales de niveau 1 et 2

2025-01-015

17. Salaire direction générale

Monsieur le conseiller Serge Imbeault propose appuyé par madame la conseillère Suzie Lacombe et résolue unanimement d'augmenter le salaire du directeur général de 3% pour l'année 2025

2025-01-016

18. Mandat au service de génie de la MRC de la Matapédia pour les appels d'offres regroupés pour l'entretien de voirie 2025

Considérant que la municipalité de Saint-Léon-le-Grand doit effectuer des travaux d'entretien sur son réseau routier;

Considérant que la procédure d'appels d'offres regroupés permet d'obtenir de meilleurs prix, des meilleures dates de réalisation et de faciliter la coordination des travaux;

Considérant que la municipalité de Saint-Léon-le-Grand désire être incluse dans l'appel ou les appels d'offres regroupés des travaux suivants :

- Travaux de lignage
- Scellement de fissures
- Rapiécage

Considérant qu'à la suite de l'ouverture des soumissions, la municipalité de Saint-Léon-le-Grand ne pourra pas se retirer de l'appel ou des appels d'offres sous prétexte que le prix soumis par le plus bas soumissionnaire n'est pas avantageux pour elle;

Considérant qu'à la suite de l'ouverture des soumissions, la municipalité de Saint-Léon-le-Grand pourra se retirer de l'appel ou des appels d'offres si le prix soumis par le soumissionnaire dépasse de 15 % l'estimation du coût de ses travaux;

Considérant qu'un employé municipal des travaux publics de la municipalité assurera la surveillance des travaux;

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Serge Lévesque et résolue unanimement que la municipalité de Saint-Léon-le-Grand.

- Mandate le service de Génie municipal de la MRC de La Matapédia afin qu'il prépare le devis d'appels d'offres regroupés concernant les travaux d'entretien de la voirie;
- Autorise le lancement des appels d'offres regroupés;
- Autorise le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia à effectuer la coordination des travaux d'entretien et les vérifications techniques (approbation des matériaux).

2025-01-017

19. Paiement de granules

Madame la conseillère Lise Pineault propose appuyée par madame la conseillère Suzie Lacombe et résolue unanimement de faire le paiement à Groupe de Scieries GDS inc. dix jours après la réception de facture, tel que demandé par l'entreprise.

2025-01-018

20. Projet de lotissement

Monsieur le conseiller Serge Lévesque propose appuyé par monsieur le conseiller Serge Imbeault et résolue unanimement d'accepter le plan de lotissement déposé par Ferme René Saint Laurent.

21. Don

Il n'y a pas de don

22. Correspondance

La correspondance est lue

23. Varia

Il n'y a pas de varia

24. Période de questions

Monsieur le maire répond aux questions du public

2025-01-019

25. Levée de la séance

Madame la conseillère Suzie Lacombe propose appuyée par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement de lever la séance.

Jean-Côme Lévesque
Maire

Jean-Noël Barriault
Directeur général greffier trésorier